

La pression sociale et fiscale du salarié moyen au sein de l'Union européenne en 2023

Grâce à des données calculées par EY, l'Institut économique Molinari publie son étude sur la pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'Union européenne.

Ce classement présente la spécificité de chiffrer pour l'année en cours la pression sociale et fiscale réellement supportée par les salariés moyens, avec une méthodologie et uniforme dans toute l'UE à 27, permettant d'appréhender l'impact réel des impôts et charges et leurs évolutions.

À partir du 17 juillet

D'après les calculs des experts, les Français ne commenceront à travailler pour eux-mêmes qu'à partir du 17 juillet. Cela signifie qu'ils seront libérés du poids des prélèvements obligatoires. En clair, un salarié moyen, célibataire sans enfants, qui touche le salaire moyen doit travailler jusqu'à cette date pour s'acquitter de l'ensemble des cotisations sociales, impôts et TVA nécessaires pour financer la dépense publique. C'est la date la plus tardive en Europe, loin derrière les Anglais qui, eux, sont libérés fiscalement depuis le 9 mai, ou les Espagnols, le 8 juin.

Le poids de la fiscalité sur le salarié moyen s'élève ainsi à 54,1 % en France en 2023. Avec un tel taux, même s'il est stable par rapport à l'an passé, l'Hexagone remporte la médaille d'or des prélèvements obligatoires, détrônant l'Autriche, descendue en troisième place cette année après avoir baissé significativement sa fiscalité. La Belgique arrive en deuxième place avec une pression fiscale et sociale à 53,5 %, dans l'attente d'une baisse d'impôt significative en 2024 grâce à une nouvelle réforme. Suivent l'Allemagne et l'Italie, qui, avec 50,9 % et 50,4 % de prélèvements obligatoires, ont connu leur libération sociale et fiscale les 5 et 3 juillet.

Dans ces cinq pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. « Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte », souligne Nicolas Marques, le directeur général de l'Institut Molinari.

Dans l'ensemble de l'UE, la tendance est celle d'une légère baisse du taux réel d'imposition du salarié avec une moyenne

européenne de 44,1 % en 2023, en baisse de 0,1 % par rapport à 2022.

Les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen européen, sauf au Danemark.

Les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales patronales et salariales, contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pologne ou Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations patronales sont sensiblement plus élevés que les cotisations salariales. C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. D'un point de vue économique, les cotisations patronales comme salariales sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Prélevé à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

Pression fiscale et sociale du salarié moyen

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié. Cette somme finance les cotisations sociales dites patronales et le salaire brut. Pour passer du salaire brut au pouvoir d'achat réel du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude mesure le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent d'autant leur pouvoir

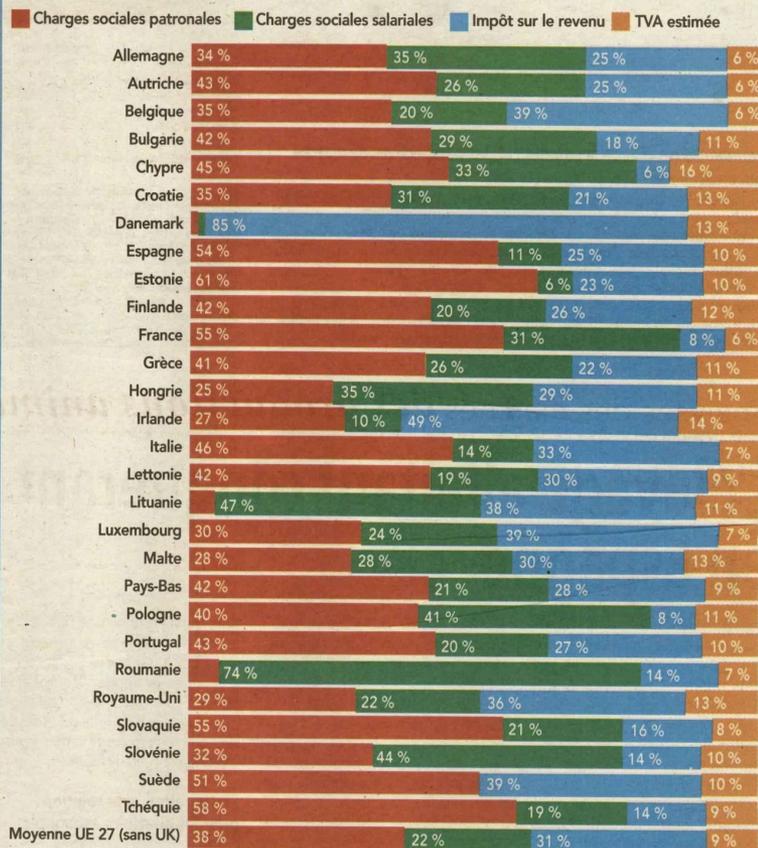
d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le reve-

nu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur

l'impôt sur le revenu dans certains pays.

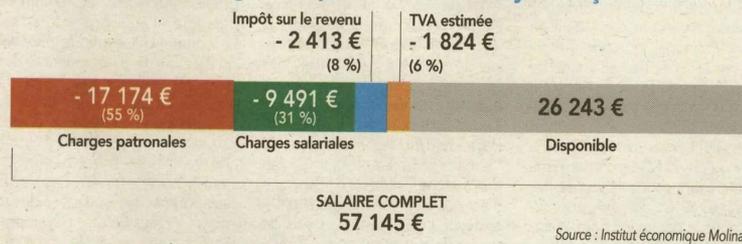
Stéphane Lefever

Répartition des charges et impôts sur les salariés moyens en 2023



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour les salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023. • Créé avec Datawrapper

Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2023



Source : Institut économique Molinari